

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 08 AVRIL 2024

Le 08 avril 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 02 avril 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 22.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints, ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, MARTIN Denis, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : ATANI Béatrice (pouvoir à DAVY Jean-Luc), DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à de RICHEMONT Xavier), MOGUET Françoise (pouvoir à CLEMOT Dany), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : GUITTON Sébastien, THIBAUT Jean-Paul.

Absents : Néant.

Secrétaire de Séance : HUMEAU Emmanuelle.

DCM N° 2024 - 028 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS A CHEMIRE SUR SARTHE ET DAUMERAY

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie LECOURT, adjointe au Maire.

Madame LECOURT propose de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles de terrains situées sur CHEMIRE SUR SARTHE et DAUMERAY.

Les acquisitions projetées seraient les suivantes :

- CHEMIRE SUR SARTHE : Petites parcelles situées à côté de l'atelier des services techniques. Il s'agit des parcelles suivantes :

- 093 A228 (214 m²),
- 093 A433 (909 m²),
- 093 A435 (049 m²),
- 093 A464 (188 m²).

Un prix de 1.000 € pour l'ensemble de ces parcelles pourrait être proposé au propriétaire.

- DAUMERAY : Partie (environ 900 m², 150m x 6m) de la parcelle 119 D882 le long de la RD 859 (route de DURTAL). Cette parcelle permettrait d'assurer la continuité piétonne entre le lieu-dit « Le Barteau » et l'étang du « Rodiveau ».

Un prix de 300 € pour cette acquisition pourrait être proposé au propriétaire.

Les frais d'acquisition seraient à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les propositions de Mme LECOURT et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à ces acquisitions ainsi que les actes à venir.

Ces opérations seront confiées à Not@conseil (CHATEAUNEUF SUR SARTHE).

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Not@conseil.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20240408-DCM2024-028-DE
Date de télétransmission : 26/04/2024
Date de réception préfecture : 26/04/2024